

Le Centre de Ressources (CdR) comme un outil de la stratégie globale d'accompagnement des apprenants de façon individualisée.

Les équipes pédagogiques qui travaillent en lien avec un Centre de Ressources (CdR) local peuvent s'appuyer sur une expérience solide de la gestion de parcours individualisés. Cette expérience est un atout pour l'accompagnement des évolutions des pratiques des formateurs et enseignants imposées par la réforme de la formation professionnelle. Un dispositif CdR peut participer à la construction d'un parcours de formation multimodale, de l'accueil en établissement et à l'inclusion d'apprenants en situation de handicap ou plus globalement tout apprenant ayant des besoins éducatifs particuliers.

Le rôle du Centre de Ressources (CdR)

Dans les témoignages de l'équipe au CFPPA/UFA de Roman sur Isère l'animatrice du Centre de Ressources (CdR) fait partie du "triolet" au cœur du dispositif de prise en compte des apprenants en situation de handicap.

Les équipes pédagogiques qui travaillent en lien avec un Centre de Ressources (CdR) local peuvent s'appuyer sur une expérience solide de la gestion de parcours individualisés. Cette expérience est un atout pour l'accompagnement des évolutions des pratiques des formateurs et enseignants imposées par la réforme de la formation professionnelle.

Un dispositif CdR peut participer à la construction d'un parcours de formation multimodale, de l'accueil en établissement et à l'inclusion d'apprenants en situation de handicap ou plus globalement tout apprenant ayant des besoins éducatifs particuliers.

Mais qu'est-ce un CdR et en quoi cette organisation apporte un appui au référent handicap?

Quelques mots sur la notion et le rôle du CdR dans l'évolution dans l'enseignement agricole."

Définition générale.

Un CdR est **un outil au service de l'organisation des apprentissages** dans un établissement. C'est un **mode d'organisation qui introduit de la souplesse dans les modalités et pratiques pédagogiques** et qui mobilise des ressources humaines et matérielles.

Il n'y a pas d'injonction à la création d'un CdR; cela rentre dans le projet de l'EPLEFPA voir dans le projet de centre. Dans la marge d'autonomie qui leur est laissée, les établissements sont libres de créer un CdR en fonction des services qu'il doit rendre. Par conséquent, la nature du CdR varie d'un établissement à l'autre.

Son usage, les publics accueillis et les formations concernées répondent à des choix; à des **stratégies qui se décident localement.**

Le terme même CdR est même devenu “connoté” car à travers les différentes étapes d’évolution de l’enseignement agricole, le dispositif CdR a évolué en conséquence. C’est pourquoi le CdR a connu de nombreux aspects, a proposé diverses activités, a répondu à des besoins très variés selon les lieux et les époques où il a été mis en place.

Pour mieux comprendre, voici un bref rappel historique des Centre de Ressources (CdR).

Rappel historique

Fin des années 80s

Le projet CdR est lancé pour permettre aux établissements de faire face à des changements dans le contexte de l’EA (public de plus en plus diversifié, introduction des UC, situation difficile des CFPPA...)

Pour autant, **une définition précise de ce qu’est le dispositif CdR n’a volontairement jamais été donnée.**

Une organisation CdR a plutôt été décrite en termes des services qu’elle pouvait rendre pour « **former mieux et autrement** ». La liberté a été laissée aux établissements de créer un CdR en fonction de leur contexte local.

Des années 90

Avec l’arrivée de l’informatique, de nombreux établissements ont choisi d’utiliser le financement obtenu pour leur projet CdR pour créer et équiper une “**salle informatique**”

2004 - 2014

Les années de **la labellisation des « CdR : espace ouvert de formation »**. a permis de définir un minimum d’éléments communs à tous les CdR. Le label, conçu dans une optique de **démarche de progrès n’était pas rendu obligatoire.**

2009

La rénovation de la voie professionnelle (RVP) et la réforme du lycée inscrit l’individualisation dans les référentiels en formation initiale.

05 septembre 2018

la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » oblige les centres à repenser leur organisation. Les organismes de formation sont amenés à repenser leur offre autour de **parcours individualisés, plus modulaires (blocs de compétences)**, et à mettre en place de nouveaux dispositifs pédagogiques, plus **digitaux, proposer de la FOAD** etc.

Aujourd’hui, le CdR joue un rôle important dans le volet de l’inclusion et l’accès aux apprentissages des publics en situation de handicap ou « à besoins éducatifs particuliers ».

A Romans le CFA a fait le choix de créer un CdR pour favoriser et faciliter l’accueil individualisé de tous les apprenants y compris ceux en situation de handicap même si dans les faits, le CdR reçoit et accompagne une majorité de public à Besoins éducatifs particuliers. Selon les cas, Manon la référente handicap peut s’appuyer sur le CdR pour construire les parcours d’accompagnement des apprenants bénéficiant d’une RQTH.